

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 17 janvier 2017

CDDH(2016)R86

**COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS
(CDDH)**

RAPPORT

86^e réunion
Strasbourg, 6-8 décembre 2016

Table des matières

SYNTHESE.....	3
RAPPORT.....	5
ANNEXES.....	19
I Liste des participants	19
II Ordre du jour.....	24
III Notes c o n f l i c t i o n d u D i r e c t e u r d e l a F R A.....	25
IV E x p e r t s r e p r e s e n t a n t l e.....C.D.D.H.....d.a.n.s...27 d ' a u t r e s	27
V Composition du Bureau, Présidents et Rapporteurs	28
VI Calendrier des réunions pour 2017	30
VII Echéances pour les contributions attendues.....	32

SYNTHESE

Le Comité directeur pour les 6^e réunion du 6 au 8 décembre 2016 à Strasbourg sous la présidence de Mme Brigitte KONZ (Luxembourg). La liste des participants figure à l'Annexe I. L'ordre du jour, tel Annexe II, il a été adopté,

Lors de cette réunion, le CDDH a, en particulier :

1. salué la tenue du Séminaire de haut niveau *Jurisprudence internationale en matière de bioéthique* (Strasbourg, 5 décembre 2016), placé sous les auspices de la Présidence chypriote du Comité des Ministres et organisé par le Comité de bioéthique (DH-BIO) ;
2. échangé des vues sur les Rés en lien avec des activités du CDDH : 2120 (2016) - « *Les femmes dans les forces armées : promouvoir fondées sur le genre* » et 2135 (2016) - « *Les mutilations génitales féminines en Europe* » et, s'a cette dernière, souligné la pertinence des travaux du CDDH-MF ;
3. en ce qui concerne le système de la Convention eur
 - (i) fait siennes les orientations données par le Comité d'exp européenne des d rSYSC) à son Groupe de rédaction DH-SYSD-H chargé des travaux relatifs au processus de sélecti droits de l'homme e f réunion de ce Groupe, e la tenue
 - (ii) salué l'initiative de la Norvège réunion de Groupe de rédaction DH-SYSC-II chargé des travaux relatifs à toutes les questions portant sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen moyen et plus long terme ;
 - (iii) fait siennes les orientations données par le DH-SYSC à son Groupe de rédaction DH-SYSC-REC concernant la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts
 - (iv) pris note de la procédure pour la finalisation de l'ap mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention (modalités, avantages, obstacles) ;
 - (v) pris note de l'organisation des travaux futurs concernant la Recommandation Rec(2004)4 sur la Convention dans l'enseignement univers Recommandation CM/Rec(2010)3 sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures et le Guide de bonnes pratiques qui l'accompagne ;
4. en ce qui concerne le développement et la promotion des cours et donné des orientations sur :
 - (i) les travaux sur les droits sociaux, en vue de la 1^e réunion du Groupe CDDH-SOC ;
 - (ii) les travaux sur les mutilations génitales féminines et le mariage forcé, en vue de la 3^e réunion du Groupe CDDH-MF ;
 - (iii) les travaux sur la liberté d'expression 1^e réunion du Groupe CDDH-EXP ; salué l'initiative d'ordre Séminaire sur ces questions ;

- (iv) les travaux sur les droits de l'homme du Groupe CDDH-MIG; salué l'initiative de Chypre de d'organiser une Conférence sur ces questions;
- (v) les travaux sur la société civile et le 2^e réunion du Groupe CDDH-INST;
- (vi) la préparation du Séminaire de haut niveau (Strasbourg, 6 juin 2017);
5. en ce qui concerne la bioéthique, échangé des vues sur les résultats du Séminaire de haut niveau du 5 décembre 2016 et pris note des travaux en cours au sein du DH-BIO;
6. en ce qui concerne les droits de l'homme
- (i) tenu un échange de vues général sur le projet de Lignes directrices révisées du Comité des Ministres sur la protection (2005) et décidé de la procédure à suivre en vue de son éventuelle adoption et transmission au Comité des Ministres;
- (ii) pris note, en vue d'un éventuel projet de révision de la Recommandation Rec(2005)10 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les techniques spéciales d'enquête en relation avec des infractions graves y compris des actes de terrorisme, préparé par le CODEXTER;
7. échangé des vues avec M. le Prof. Michael O'FLAHERTY, fondateur de l'Unité de recherche en éthique et droits de l'homme de l'Université de Limerick, et décidé des personnalités à inviter à ses prochaines réunions;
8. échangé des vues sur les conventions dont il a la charge et décidé de leur classification et pris note en particulier des désignations et ratifications des Protocoles n°15 et 16 à la Convention;
9. procédé à des élections (voir Annexe V);
10. échangé des vues sur les informations fournies par les instances;
11. échangé des vues sur ses travaux futurs;
12. adopté le calendrier des réunions du CDDH et de ses instances subordonnées pour 2017 (voir Annexe VI);
13. décidé des échéances pour l'envoi de cont

RAPPORT

POINT 1 : OUVERTURE DE LA REUNION, ADOPTION DU JOUR L'ORDRE ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

1. La Présidente, Mme Brigitte KONZ (Luxembourg) ouvre la réunion et donne la parole successivement à M. Christos GIAKOUMOPOULOS, Directeur de la Direction des droits de l'homme et à M. le Prof. Michael O'FLAHERTY, Ag Director de la Direction des droits fondamentaux de l'Union européenne. M. Giakoumopoulos signale que la prochaine réunion marquera le 40^e anniversaire du Comité directeur et qu'il souhaite préciser les activités à soumettre au Comité des Ministres pour le prochain biennium. Quant à l'ordre du jour, il se réfère à l'Annexe III ci-après.

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L' ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

2. Le CDDH prend note de plusieurs résolutions récentes de l'Assemblée Parlementaire portant sur des sujets qui figurent dans son mandat et échange des vues avec deux représentantes du Secrétariat général évoquées dans la Résolution 2120(2016) « *Les femmes dans les forces armées : promouvoir la mise fin aux violences fondées sur le genre* » et dans la Résolution 2135(2016) « *Les mutilations génitales féminines en Europe* ».

POINT 3 : SYSTEME DE LA CONVENTION EUROPEENE DES DROITS DE L' HOMME -SYSC

3. La Présidente du Comité d'experts des droits de l'homme (SYSC), Mme Isabelle NIEDLISPACHER (Belgique), présente les résultats de sa 2^e réunion (8-10 novembre 2016, document DH-SYSC(2016)R2).

3.1 Suites à donner au rapport du CDDH sur de la Convention

3.1.1 Travaux du Groupe de rédaction I (DH-SYSC-I)

4. Le Président du Groupe de rédaction I (DH-SYSC-I), M. Vít A. SCHORM (République tchèque), présente les travaux du Groupe relatifs au processus de désignation des juges de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que les orientations formulées par le DH-SYSC lors de sa 2^e réunion. Il rappelle que les Etats souhaitant participer aux travaux du DH-SYSC-I désignent un représentant expérimenté. Le CDDH le remercie et salue les résultats des travaux à ce jour. Il fait connaître les orientations données par le DH-SYSC au DH-SYSC-I et répond favorablement à la demande de tenir une 4^e réunion du DH-SYSC-I étant donné l'importance des travaux pour le système de la Convention ainsi que leur étendue.
5. Un document de travail sera préparé en vue de la 3^e réunion du DH-SYSC-I (27 février - 1^{er} mars 2017) à la lumière des commentaires et des orientations données par le DH-SYSC, des commentaires formulés lors de la 2^e réunion du DH-SYSC-I et des nouvelles contributions attendues de la part des experts.

CDDH(2016)R86

document de travail suivra l'approche retenue¹ et comportera une analyse exhaustive des quatre thèmes identifiés par le DH-SYSC I dans le doc. DH-SYSC-I(2016)007², tout en traitant aussi de modèles alternatifs. Le document précisera quelles réponses nécessiteraient un amendement de la Convention. CDDH

6. Aux fins de l'élaboration du CDDH invite les membres participants et observateurs à envoyer toute nouvelle contribution jusqu'au **14 décembre 2016** 18h00 DMI-CDDH-Reform@coe.int. Voir récapitulatif des échéances, Annexe VII ci-après.

3.1.2 Travaux du Groupe de rédaction II (DH-SYSC-II)

7. Le CDDH salue la proposition de la Norvège le lancement des travaux du Groupe de rédaction II (DH-SYSC-II), relatifs à toutes les questions portant sur la place de la Convention dans le juridique européen et international ainsi que sur les perspectives à moyen et plus long terme, à l'occasion 1^{er} réunion de ce dernier (29-31 mars 2017). Ce séminaire sera co-organisé par le réseau universitaire PluriCourts, représenté par ses directeurs, M. Morten RUUD (Norvège), et le Secrétariat du DH-SYSC, en coopération avec Mme Florence MERLOZ (France), Présidente du DH-SYSC-II. M. Morten RUUD (Norvège) informera de la préparation du programme qui prévoit trois sessions consacrées à :

- la Convention européenne des droits de l'homme
- la Convention et l'adhésion de l'Union européenne
- les relations avec d'autres traités internationaux et le contrôle.

8. Un expert relève qu'il conviendrait qu'une requête introduite devant la Cour déclarée irrecevable en vertu d'un article 35 de la Convention par trois juges, alors que la communication qui est ensuite présentée au Comité des droits de l'homme des Nations Unies est déclarée recevable³.

9. Le CDDH note qu'au regard de l'étendue des travaux du DH-SYSC-II, il est escompté que les travaux relatifs à certaines questions pourraient être poursuivis lors du prochain biennium. Toutes les questions et les modalités relatives à leur examen devront être définies une fois que le DH-SYSC-II aura entamé ses travaux.

¹ Voir doc. CDDH(2016)R85, §§4 et 13 et doc. DH-SYSC (2016)R1, §7 : « examiner les mesures éventuelles pour répondre aux défis identifiés selon une approche inclusive (à savoir sans exclure des réponses qui nécessiteraient un amendement à la Convention) tout en se concentrant sur des solutions pratiques pour améliorer le système actuel ; ce travail devrait impliquer une étude de faisabilité ».

² Procédure de sélection ; processus d'élection ; conditions

³ Voir le paragraphe 184 du rapport du système de la Convention et la note 224 qui fait référence notamment à *María Cruz Achabal Puertas c. Espagne* (1945/2010), CCPR/C/107/D/1945/2010 (2013) ; 20 IHRR 1013 (2013).

3.2 Travaux sur la Recommandation CM/Rec(2008)2 (moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme)

10. Le CDDH salue les travaux menés par le Groupe de rédaction DH-SYSC-REC relatifs à la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens pour accélérer l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Les orientations données par le DH-SYSC à ce dernier selon lesquelles la finalisation de la compilation de bonnes pratiques, sous la forme d'un Guide des Ministres pour adoption, doit être la priorité, la mise à jour de ce Guide dès lors que possible, n'est pas nécessaire. Il est relevé que la question des moyens à la disposition du Comité des Ministres pour traiter des problèmes substantiels et persistants dans le processus de surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme d'un examen approfondi, dans la mesure où cela est possible, est abordée dans la Recommandation(2008)2.
11. En ce qui concerne les travaux du DH-SYSC-REC relatifs à la Recommandation CM/Rec(2008)2, le CDDH invite les membres, participants et observateurs à envoyer toute information supplémentaire pertinente, en particulier concernant des difficultés rencontrées et des « success stories », jusqu'au 24 janvier 2017 18h00 DGI-CDDH-Reform@coe.int. Voir récapitulatif des échéances, Annexe VII ci-après.

3.3 Echange d'informations concernant la mise en œuvre de l'exécution des arrêts de la Cour

12. Le CDDH prend note de la procédure proposée pour la finalisation de l'échange de vues relatif aux mécanismes de mise en œuvre de la Convention (modalités, avantages, obstacles).

3.4 Etat des signatures et ratifications des Protocoles n° 15 et 16 à la Convention

13. Le CDDH salue le tour de table auquel a procédé le DH-SYSC quant à l'échange de vues sur les signatures et ratifications des Protocoles n°15 et 16 à la Convention. Il prend note des progrès accomplis et encourage les Etats membres à poursuivre leurs efforts en vue de la signature et/ou la ratification de ces instruments, et invite le DH-SYSC à poursuivre régulièrement cet exercice sous cette forme.

3.5 Organisation des travaux futurs relatifs à la Recommandation Rec(2004)4 et à la Recommandation CM/Rec(2010)3

14. Le CDDH prend note de l'organisation des travaux futurs concernant la Recommandation Rec(2004)4 sur la Convention dans l'enseignement supérieur et la Recommandation CM/Rec(2010)3 sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures et le Guide de bonnes pratiques qui l'accompagne. Il invite les membres, participants et observateurs à envoyer toute mise à jour des informations et/ou tout éventuel commentaire concernant les informations sur la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2004)4 (doc. DH-SYSC(2016)012 PROV) jusqu'au 17 janvier 2017 18h00 DGI-CDDH-Reform@coe.int. Voir récapitulatif des échéances, Annexe VII ci-après.

POINT 4 : DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES DROITS DE L ' H O M M E

15. Le CDDH examine les travaux en cours sur chacun des thèmes qui lui ont été confiés pour le présent biennium.

4.1 Droits sociaux (CDDH-SOC)

16. M. Philippe WERY (Belgique) présente la table des matières du projet de rapport préparé par la Rapporteuse du CDDH sur les droits sociaux, Mme Chantal GALLANT (Belgique) qui n' a pas pu participer au projet de rapport, en voie de finalisation, et sera envoyé au Secrétariat du Service de la Charte pour commentaires et ensuite communiqué aux membres du CDDH-SOC en vue de sa 1^e réunion. La date de celle-ci est reportée par le CDDH au 19-21 avril 2017, en raison de la tenue de consultations dans les consultations relatives au projet de rapport (voir calendrier des réunions, Annexe VI). Cette première réunion devrait permettre au Groupe de :

- (i) examiner et, le cas échéant, adopter le projet de rapport ;
- (ii) élaborer un questionnaire visant à noter les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans les Etats membres ainsi que leurs suggestions pour améliorer le système de protection des droits sociaux.

17. Le CDDH estime que les travaux du CDDH-SOC pourraient se prolonger au-delà du présent biennium. L' éventualité de parvenir à un instrument juridique non-contraignant (recommandation, déclaration) est évoquée, mais le CDDH estime que le CDDH-SOC ne devrait pas se prononcer sur ces travaux.

4.2 Mutilations génitales féminines et mariage forcé (CDDH-MF)

18. Le CDDH procède à un échange de vues très constructif avec la Secrétaire exécutive du mécanisme de suivi de la Convention d'Istanbul et du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) Mme Bridget O'LOUGHLIN, qui a participé aux réunions du Groupe de rédaction du CDDH sur les mutilations génitales féminines et le mariage forcé (CDDH-MF).

19. Pour sa part, le Rapporteur et Président du CDDH-MF, M. Rob LINHAM (Royaume-Uni) rend compte des résultats de la 2^e réunion du Groupe (21-23 septembre 2016, CDDH-MF (2016) R2) à laquelle ont participé un bon nombre de représentants d'instances pertinentes du Conseil de l'Europe, d'organisations internationales et régionales, d'organisations non gouvernementales et de communautés religieuses. A son tour, il a participé à des échanges de vues avec les membres du GREVIO et de la GEC en vue d'assurer une coopération appropriée.

20. Le CDDH note que le projet de Guide des bonnes pratiques et des pratiques prometteuses visant à combattre et à prévenir les mutilations génitales féminines et le mariage forcé (doc. CDDH-MF(2016)003REV2) reflète déjà un nombre important de contributions nationales, mais il importe de recueillir les contributions du plus grand nombre possible d'Etats membres. A cette fin, le projet de Guide sera envoyé aux membres, participants et observateurs au CDDH et au CDDH-MF en les invitant à fournir jusqu'au **6 février 2017** 18h00 merete.bjerregaard@coe.int :

- (i) des exemples de pratiques nationales et tous commentaires pertinents ;

- (ii) les coordonnées des autorités nationales compétentes en vue de faciliter un meilleur échange d'idées et un suivi bilatéral entre les acteurs dans ce domaine ;
- (iii) des liens vers les politiques et la législation qui figureront dans une annexe au Guide.

21. A la lumière des contributions reçues, une version révisée du projet de Guide sera préparée par le Secrétariat, en consultation avec le Président du CDDH-MF, avant le 27 février 2017. Elle sera transmise aux participants au CDDH-MF en temps utile pour la 3^e et dernière réunion (28-31 mars 2017) au cours de laquelle le Groupe finalisera sa rédaction. Le texte sera ensuite envoyé à d'autres instances pertinentes au sein du Conseil de l'Europe (GREVIO, GEC, CAHENF, GRETA, CAHROM, CDPC et le *Comité de Lanzarote*) pour des commentaires supplémentaires. Enfin, il sera examiné par le CDDH en juin 2017 en vue de son éventuelle adoption et transmission au Comité des Ministres.

22. En ce qui concerne la poursuite des travaux sur la lutte contre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé, le CDDH fait siennes deux propositions dont il confie la mise en œuvre au CDDH-MF :

- (i) l'élaboration d'un projet de Déclaration sur la nécessité d'intensifier les efforts pour prévenir et éliminer les MGF et le MF en Europe. Il pourrait également encourager de nouvelles ratifications et la mise en œuvre efficace des traités pertinents de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (*Convention d'Istanbul*), la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la sanction des abus sexuels (*Convention de Lanzarote*) et la Convention des Nations Unies sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement du mariage). Ce texte devrait être préparé par le CDDH-MF en coopération avec les autres instances du Conseil de l'Europe concernées par le sujet.
- (ii) La préparation d'une conférence en 2017 sur la communication et les contacts entre les acteurs actifs dans ce domaine et d'encourager les mises en réseau. Un tel événement pourrait être organisé au niveau du CDDH en coopération avec les organes compétents du Conseil de l'Europe et avec la participation d'autres organisations internationales et régionales ainsi que d'organisations non gouvernementales et de communautés religieuses. Cette conférence devrait être préparée par le CDDH-MF en coopération avec les autres instances du Conseil de l'Europe concernées par le sujet, qui seraient invitées notamment à fournir une liste d'idées pour le programme. Si nécessaire, ce type d'événement pourrait être organisé à intervalles réguliers.

4.3 Liberté d'expression et liens-EX) avec d'autres

23. La Rapporteuse du CDDH sur la liberté d'expression et les liens avec d'autres droits de l'homme, Mme Kristīne LICE (Lettonie), rend compte de sa mission de rédaction, en mettant l'accent sur la jurisprudence de la Cour relative à la liberté d'expression comme condition préalable à l'adoption de la Déclaration par le CDDH en 2017.

CDDH(2016)R86

salue ces travaux qui constituent une excellente base pour la rédaction d'une analyse sur la liberté d'expression et les liens avec d'autres droits de l'homme.

24. Le travail de la Rapporteuse sera envoyé aux membres, participants et observateurs au CDDH et au CDDH-EXP en temps utile pour qu'ils puissent commenter/proposer en vue de la 1^e réunion du Groupe (22-24 mars 2017).
25. Le Président du CDDH-EXP, M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne) fournit des informations sur la manière dont les travaux sont envisagés. La 1^e réunion du Groupe :
- (i) se concentrera sur une première lecture de l'annexe de la Rapporteuse, en vue de son adoption à un stade approprié ;
 - (ii) permettra d'examiner s'il y a lieu d'envoyer un questionnaire aux Etats membres en vue d'élaborer un Guide de bonnes pratiques et voir dans quelles mesure des informations disponibles au Conseil de l'Europe peuvent être mises à disposition pour les travaux du Groupe.
26. Il signale également que, lors du dernier jour de réunion, l'ensemble-EXP du CDDH participera à la conférence "*Promoting dialogue between the European Court of Human Rights and the media freedom community*" organisée par le Centre européen pour la presse et la liberté des médias avec le soutien du Conseil de l'Europe. Cet événement sera de discuter sur les développements et les défis concernant la liberté d'expression et le rôle et la jurisprudence de la Cour.
27. Tout en notant que l'ensemble des sujets abordés dans l'analyse est important, le CDDH donne les orientations suivantes :
- (i) se concentrer sur certains sujets, tels que le discours de haine ; la protection de la réputation des personnes, en particulier sur Internet ; la liberté d'expression dans le domaine de l'emploi (dénonciations, intimidations, harcèlement entre particuliers) ;
 - (ii) inclure dans l'étude de la jurisprudence non seulement les arrêts dans lesquels la Cour a conclu à une violation de l'article 10, mais également les cas où aucune violation n'a été constatée ;
 - (iii) élargir le champ d'action pour inclure les travaux pertinents d'autres instances du Conseil de l'Europe telles que la Commission de Venise ;
 - (iv) assurer un large éventail de participants aux travaux du Groupe, y compris des organisations non gouvernementales actives dans ce domaine ;
 - (v) s'agissant de la liberté d'expression des défenseurs des droits de l'homme, le CDDH souligne le lien existant avec les travaux du CDDH-INST ; dès lors, il conviendrait de bien les coordonner ;
 - (vi) en ce qui concerne les travaux éventuels sur la cybersécurité et les droits de l'homme, il faudrait réfléchir davantage à la valeur ajoutée que pourrait apporter le CDDH, tout en gardant à l'esprit que d'autres instances du Conseil de l'Europe abordent déjà des sujets connexes.
28. Enfin, le CDDH se félicite de la proposition du Royaume-Uni d'accueillir au printemps 2017 un séminaire de réflexion sur la liberté d'expression en vue des travaux à venir.

du CDDH-EXP. Le Secrétariat et le Président du CDDH-EXP coopéreront avec les autorités britanniques en ce qui concerne notamment la société civile et d'autres instances qui

4.4 Droits de migration (CDDH-MIG)

29. Le Président du Groupe de rédaction du CDDH sur les droits de l'homme et (CDDH-MIG) M. Morten RUUD (Norvège) informe des travaux effectués lors de la 1^e réunion du Groupe (14-16 septembre 2016) à ~~par~~ ~~to~~ ~~je~~ ~~st~~ ~~'~~ ~~alg~~ ~~ia~~ ~~sa~~ ~~di~~ ~~ny~~. Rapporteur M. Frank SCHÜRMAN (Suisse) présente les travaux menés jusqu'à sa participation à la 1^e réunion du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF, Strasbourg, 28-29 septembre 2016) et au fait que cette nouvelle instance coordonnera ses travaux avec ceux du Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants (CJ-DAM). Elle se ~~ve~~ ~~le~~ ~~é~~ ~~ga~~ ~~l~~ ~~e~~ ~~m~~ ~~e~~ ~~n~~ ~~t~~ ~~d~~ ~~o~~ ~~c~~ ~~u~~ ~~m~~ ~~e~~ ~~n~~ ~~t~~.
30. Le CDDH procède à un échange de vues approfondi sur ces travaux importants, dans lesquels la coordination est nécessaire, surtout en ce qui concerne la protection des mineurs. Il note que :
- (i) une version consolidée de ^e ~~réunion~~ ~~du~~ ~~l~~ ~~y~~ ~~s~~ ~~e~~ ~~s~~ Groupe (Chypre, 15-17 février 2017)⁴ ;
 - (ii) une réunion conjointe avec le Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants (CJ-DAM) aura lieu le dernier jour de la 2^e réunion, 17 février 2017, afin de renforcer la coordination et les synergies entre les deux groupes dans des domaines d'intérêt commun
 - (iii) quant aux suites à donner aux travaux, il est envisagé que le futur rapport puisse, le cas échéant, être assorti d'une compilation des différentes ~~l~~ ~~p~~ ~~r~~ ~~a~~ ~~a~~ ~~n~~ ~~t~~ ~~a~~ ~~i~~ ~~l~~ ~~y~~ ~~u~~ ~~s~~ ~~e, un questionnaire a été envoyé aux Etats membres ; 16 réponses ont déjà été reçues.~~
31. Le CDDH invite les membres, participants et observateurs au CDDH et au CDDH-MIG à envoyer leurs informations sur les alternatives à la rétention dans le contexte des migrations ~~30 décembre~~ ~~2016~~ le 18h00 lilja.gretarsdottir@coe.int. Voir récapitulatif des échéances, Annexe VII ci-après.
32. Enfin, le CDDH salue la future Présidente ~~et~~ ~~che~~ ~~ve~~ ~~du~~ ~~Co~~ ~~m~~ ~~i~~ ~~t~~ ~~é~~ ~~des~~ ~~Min~~ ~~ist~~ ~~res~~ concernant la tenue d'une Conférence sur les droits de l'homme et des migrations (dates provisoires : 25-26 septembre 2017) qui inclurait la question des alternatives à la détention ~~ip~~ ~~at~~ ~~i~~ ~~o~~ ~~n~~ ~~du~~ ~~R~~ ~~e~~ ~~p~~ ~~r~~ ~~é~~ ~~s~~ ~~e~~ ~~n~~ ~~t~~ ~~a~~ ~~n~~ ~~t~~ ~~l~~ ~~a~~ ~~u~~ ~~t~~ ~~r~~ ~~es spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, du CDDH, du CDDH-MIG et d'autres acteurs pertinents.~~

⁴ Dans ce contexte, la Présidente du CDDH rappelle les suggestions issues de la Conférence sur les droits des enfants, la crise de la migration (l'Union européenne et 2016) à laquelle elle a également participé.

CDDH(2016)R86

4.5 Société civile et institutions nationales

33. La Rapporteuse et Présidente et du Groupe de rédaction du CDDH sur la société civile et les institutions nationales (Mme Krista OJONEN de Finlande) informe des travaux effectués lors de la 1^e réunion du Groupe (12-14 octobre 2016). Le CDDH note que :

- (i) le Groupe a procédé à une première lecture du projet de rapport et a proposé que celui-ci se limite à la région européenne et développe plus les sections consacrées à la crise des migrants et questions posées par le discours de haine. Par ailleurs, le Groupe a pris note des travaux en cours au sein du CDCJ (questions liées aux activités de *lobbying*) et du CDDG (participation civile à la prise de décisions politiques) ;
- (ii) il est envisagé que la version consolidée du texte qui sera examinée à la 2^e réunion (mars 2017) soit complétée par une compilation de bonnes pratiques et qu'elle présente une analyse de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme. Le b les défis et les lacunes dans la protection et la promotion de l'espace de société civile ;
- (iii) le projet de rapport sera soumis au CDDH pour examen à sa réunion de juin 2017 ;
- (iv) s'agissant des travaux futurs, on-l est t contraignant (Lignes directrices ; Recommandation ; Déclaration) accompagné d'un guide de bonnes pratiques. La d i p r i v i l é g i e r dans cet exercice, afin qu'aident efficacement les Etats membres dans leur ac la société civile.

34. Le CDDH fait siennes les remarques du Bureau et note les points suivants :

- (i) l'intérêt a q u a les travaux du CDDH-INST fassent ressortir les raisons pour lesquelles des limites que l'Etat peu société civile peuvent être considérées comme acceptables ou inacceptables ;
- (ii) l'intérêt qui s'attache à (a) se conc juridique et réglementaire existant dans les Etats membres ; (b) faire ressortir les meilleures pratiques nationales dans ce domaine et (c) associer aux travaux du CDDH-INST des représentants de la société civile, et en particulier des défenseurs des droits de s d e p r o t e c t i o n et e t d e p r o m o t i o n des d q u i p u i s s e n t f a i r e état n o t a m m e n t r d e s , restrictions imposées à leurs activités dans certains pays⁵ ;
- (iii) le lien évident entre les travaux du CDDH-INST et ceux du CDDH-EXP et l'impodr't a a p n p c r e o f o r e d i t i o n h s s c q n c e r n a n t l a l

⁵ Deux délégations soulignent pour leur part que le texte devrait se concentrer sur les meilleures pratiques en évitant une approche politique qui stigmatiserait des pays nommément cités. Les travaux pourraient également couvrir l'action des représentants de la société civile se polariser sur les seuls droits civils et politiques.

dans l'espace. À ce sujet, le CDDH a décidé de explorer en juin 2017 l'opportunité de parvenir à un texte unique regroupant les résultats des travaux du CDDH-INST et du CDDH-EXP. Le CDDH n'a pas exclu la possibilité de développer également à l'initiative de la rédaction, avec l'objectif de parvenir à un exemple d'une Recommandation assortie de mesures susceptibles d'enrichir le débat démocratique actuel concernant la liberté d'expression ; et l'espace de la

- (iv) la nécessité cependant de ne pas limiter les travaux des deux Groupes aux seules questions d'intérêt commun. En outre, le CDDH-EXP, est appelé à poursuivre au sujet des questions qui lui sont propres.

35. Le CDDH note que le Secrétariat enverra un document avant le 20 janvier 2017 aux membres, participants et observateurs au CDDH et au CDDH-INST afin qu'ils puissent fournir des exemples nationaux concernant la protection et la promotion de l'espace de la liberté civile, à inclure dans le futur Guide de bonnes pratiques. Le CDDH les invite à envoyer leurs contributions avant le 20 février 2017 à jennifer.schuetze-reymann@coe.int. Voir récapitulatif des échéances, Annexe VII ci-après.

4.6 Futur événement sur les droits de l'homme

36. Le CDDH procède à un échange avec M. le Prof. René LEFEBER (Pays-Bas), ancien Président du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme (CORP), désigné comme personne de contact de haut niveau lors de la prochaine réunion plénière du CDDH (9 juin 2017). L'événement visera essentiellement à promouvoir la Recommandation CM/Rec(2016)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le droit à un procès équitable, le droit à un avocat et le droit à un procès équitable. Prof. Lefebber :

- (i) informe de ses récentes activités de sensibilisation visant à diffuser la Recommandation ainsi que de sa participation au Forum dédié des Nations Unies (Genève) ;
- (ii) présente, dans ses grandes lignes, l'agenda de programme pour le Séminaire. Appelant de ses vœux une participation active, il souligne l'importance de mettre en œuvre la Recommandation tout en se concentrant sur le partage des bonnes pratiques et sur la mise en place de points focaux nationaux sur la thématique des droits de l'homme.

37. Le CDDH remercie le Prof. Lefebber pour son engagement continu dans ce domaine et d'importance. Ses activités sont au format du futur séminaire du CDDH :

- (i) souligne l'importance d'une approche très pratique et interactive avec des orateurs qui soient en mesure de partager aussi des expériences de terrain ; le séminaire devrait se dérouler sur une journée entière (9 juin 2017, de 9h00 à 17h00) ;

CDDH(2016)R86

- (ii) estime que l'événement se concentrera sur la sensibilisation à la Recommandation ainsi que les défis de
- (iii) convient que les modalités du processus ultérieur œuvre et la mise en place d'un système par les paragraphes 4 et 5 de la Recommandation, mériteront une attention appropriée dans le cadre du prochain biennium 2018-2019.

38. Le CDDH note que le Secrétariat enverra un avant-projet de programme aux membres, participants et observateurs au CDDH en vue de collecter leurs commentaires et suggestions jusqu'au 17 janvier 2017 à rene.lefeber@minbuza.nl ou marjan.janssens@coe.int Voir récapitulatif des échéances, Annexe VII ci-après.

POINT 5 : BIOETHIQUE (DH-BIO)

39. Le Président du Comité de Bioéthique (DH-BIO), Dr. Mark BALE (Royaume-Uni), présente les résultats du Séminaire de haut niveau sur la *Jurisprudence internationale en matière de bioéthique : aperçu et perspectives*, ainsi que sur les travaux en cours au sein de son Comité. Le CDDH s'en félicite et le Président et le Vice-président du CDDH ont été désignés parmi les orateurs de la Conférence internationale qui marquera le 20^e anniversaire de l'adoption d'Ovide o

POINT 6 : DROITS DE L'HOMME ET TERRORISME

6.1 Révision des Lignes directrices sur terroristes

40. Le CDDH fait sien Bureau concernant le projet de Lignes directrices révisées sur la protection des participants au CDDH le 21 novembre 2016 (document CDDH(2016)004) pour des commentaires et d'éventuels rapports du Bureau CDDH (voir BU(2016)R96, §§36-39).

41. Le CDDH se fixe comme objectif de soumettre aux Délégués des Ministres le projet de Lignes directrices révisées en temps utile pour adoption à la prochaine Session ministérielle (19 mai 2017) qui marquera la passation de la Présidence chypriote du Comité des Ministres à la Présidence tchèque.

42. Dans ce but, le CDDH :

- (i) charge le Secrétariat de faire ressortir, dans chaque Ligne directrice, ce qui constitue un principe de caractère général applicable aux 47 Etats membres et ce qui constitue, en fait, un exemple de bonne pratique ou une manière détaillée de mettre en œuvre le principe énoncé ; ces aspects plus détaillés devraient figurer en annexe aux Lignes directrices révisées, étant entendu qu'il s'agit d'une hypothèse, chaque Etat membre reste libre quant à la manière précise de mettre en œuvre le principe national et en fonction des particularités locales et nationales, les principes qui figureront dans les Lignes directrices révisées ;

- (ii) suggère que l'on se penche davantage spécifiquement en faveur de la protection à la protection prévue pour les autres catégories de victimes ;
- (iii) souligne que la révision des Lignes directrices ne devrait pas forcément promouvoir la nécessité de créer des structures spécifiques en vue de la protection des victimes, dans de nombreux cas, il suffira de se servir des structures existantes, au besoin en les adaptant ;
- (iv) décide que la version révisée par le Secrétariat sera envoyée aux participants avant le 10 janvier 2017⁶, afin qu'ils puissent évaluer toute proposition de rédaction qu'ils jugent utile, le cas échéant après avoir consulté des associations ou autres instances existant dans leur pays. Le CDDH invite les membres, participants et observateurs à envoyer toute proposition rédactionnelle jusqu'au **5 mars 2017**⁷ 18h00 alfonso.desalas@coe.int Voir récapitulatif des échéances, Annexe VII ci-après.
- (v) demande à son Bureau de tenir une réunion extraordinaire le 20 (après-midi) et le 21 mars 2017 pour consolider le texte. En suivant la pratique établie, le Bureau examinera en priorité les propositions rédactionnelles reçues ;
- (vi) décide que le projet consolidé par le Bureau sera envoyé au CDDH pour commentaires et éventuelle adoption par voie électronique fin mars / début avril 2017. Le texte ainsi adopté sera ensuite communiqué au Comité des Ministres en vue de son inscription ministérielle du 19 mai 2017.

6.2 Avis éventuel sur le projet de révision de la Recommandation Rec(2005)10 (techniques spéciales d'enquête)

43. Le CDDH prend note du projet de révision de la Recommandation Rec(2005)10 du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux techniques spéciales d'enquête en relation avec des infractions graves y compris des actes de terrorisme, tel que adopté CODEXTER le 17 novembre 2016. Il invite les membres, participants et observateurs à envoyer tous commentaires et/ou propositions rédactionnelles concernant ce texte au Secrétariat jusqu'au **21 janvier 2017** 18h00 alfonso.desalas@coe.int Voir récapitulatif des échéances, Annexe VII ci-après.

6.3 Terroristes agissant seuls

44. Le CDDH n'est pas représenté en tant que rédacteur en chef de la rédaction du CODEXTER en charge du projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les terroristes agissant seuls.

⁶ La date initialement prévue (20 décembre 2016) est reportée au 10 janvier 2017 afin de donner le temps au Secrétariat de procéder aux consultations internes nécessaires.

⁷ La date initialement prévue (15 février 2017) est reportée en conséquence au 5 mars 2017.

CDDH(2016)R86

6.4 Combattants terroristes étrangers

45. Le CDDH est informé des travaux en cours au sein du CODEXTER sur un projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les combattants terroristes étrangers.

POINT 7 : EXPERTS REPRESENTANT LE CDDH DANS SD' AUTRE INSTANCES

46. Le CDDH note les informations contenues dans le document CDDH(2016)007 et encourage les experts qui le représentent en informations écrites en temps utile pour la réunion.

- (i) Outre les informations écrites à la Présidence du CDDH, le Président du CDDH informe des résultats de sa participation à la Conférence sur les droits des enfants, la crise de la migration (4-10 novembre 2016). De même, Mme Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO (Portugal) présente un résumé des sujets abordés lors de la 91^e réunion du Comité européen de coopération juridique (CDCJ, Strasbourg, 16-18 novembre 2016).
- (ii) Par ailleurs, M. Frank SCHÜRMAN (Suisse) fait rapport de sa participation à la 1^e réunion du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF, Strasbourg, 28-29 septembre 2016). Mme Svetlana GELEVA (« L' ex République Yougoslave de Macédoine ») se réfère à sa participation à la 12^e réunion du Comité ad hoc pour les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM, Strasbourg, 15-18 novembre 2016). Mme Kristine LICE (Lettonie) fait rapport de sa participation à la 11^e réunion du Comité directeur sur les médias e Strasbourg, 29 novembre-2 décembre 2016). M. le Prof. René LEFEBER (Pays-Bas) informe de sa participation au Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (Genève, 14-16 novembre 2016) et à l' *ABusiness and human rights in Europe-Next steps in strengthening implementation and accountability* (Copenhague, 2 décembre 2016).

47. Le CDDH désigne Mme Brigitte OHMS (Autriche) pour le représenter auprès de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et M. Philippe WERY (Belgique) en tant que Rapporteur du CDDH sur l'année 2017. Il encourage d' autres membres, et en particulier cette fonction lors du prochain biennium.

48. Enfin, le CDDH signale que, en principe, la liste de ses représentants instances sera réexaminée à la fin de chaque biennium. La liste actuelle figure à l' Annexe IV ci-après.

POINT 8 : INVITES

49. Le Directeur de l' Agence des droits, M. le nda me n prof. Michael O' Fl A H E R T E, les t r p r o c è d e à u n é c h a n g e l' A g e n des vues très constructif avec les participants sur la manière dont la FRA pourrait coopérer

utilement aux travaux en cours et à venir du CDDH. Un résumé de son intervention figure à Annexe III ci-après.

50. En vue de sa réunion de juin 2017, le CDDH demande au Secrétariat de proposer une personnalité susceptible de contribuer à la préparation du prochain biennium. Il lui demande aussi de procéder aux consultations appropriées en vue de choisir les personnalités suivantes à l'avenir :
- le Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, M. Tomáš DOCEK (République Tchèque) ;
 - la Présidente du Comité ad hoc, Mme Ina VERZIVOLLI (Albanie) ;
 - l'Ombudsman Adjoint de la République de Grèce, M. George MOSCHOS, les concernant les mesures alternatives à la détention.

POINT 9 : PASSAGE EN REVUE DES CONVENTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE

51. Le CDDH fait sienne la classification des conventions proposée dans le document CDDH(2016)006. Elle sera annexée au projet de mandat qui servira de base aux décisions que le Comité des Ministres prendra ultérieurement concernant les activités du prochain biennium. S'agissant du Protocole n°12, il souhaite le maintenir parmi les « conventions clés » du Conseil de l'Europe.
52. Le CDDH se félicite de la manière dont le DH-SYSC procède désormais au suivi des instruments qui lui ont été confiés (voir point 3.4). Enfin, il salue la récente ratification par la République de Moldova de la Convention européenne des droits de l'homme et envisage une ratification prochaine de cet instrument.

POINT 10 : ELECTIONS

53. Le CDDH procède à des élections concernant la présidence et la vice-présidence du Comité ainsi qu'à l'élection de trois membres du Comité européen des droits de l'homme-SYSC. Le CDDH confirme la présidence du DH-BIO (voir Annexe V ci-après).

POINT 11 : TRAVAUX FUTURS

54. Le CDDH décidera en juin 2017 des activités du Comité des Ministres pour 2018-2019, sans exclure la possibilité que certaines activités du présent biennium, comme par exemple celles concernant les droits sociaux ou la liberté d'expression, puissent se prolonger au-delà de 2017.
55. Le CDDH demande au Secrétariat de présenter, en temps utile pour la réunion de juin 2017, un document sur (i) les éventuelles suites que le Comité directeur pourrait donner à des questions évoquées lors du Séminaire du 5 décembre 2016 sur la bioéthique et (ii) les

CDDH(2016)R86

questions posées par la sélection prénatale du sexe, afin de déterminer quel pourrait être sa contribution à l'éducation des enfants. En fin de compte, la Commission pour l'égalité des sexes et de la jeunesse (DGIE) a décidé de procéder à un nouveau questionnaire en 2017 concernant la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)4 sur les droits de l'homme.

POINT 12 : CALENDRIER DES REUNIONS

56. Le CDDH adopte le calendrier pour 2017 tel qu'il figure à l'Annexe VI ci-après.

POINT 13 : AUTRES QUESTIONS

POINT 14 : REMERCIEMENTS

57. Le CDDH remercie Mme Ourania PATSOPOULOU (Grèce) pour sa contribution active à ses travaux pendant plusieurs années et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Il exprime également sa reconnaissance à Mmes Elise THOMAS et Cindy FERREIRA, du Secrétariat, pour l'assistance qu'elles ont fournie pour la préparation et la tenue de la présente réunion.

* * *

⁸ Il est rappelé que, lors de leur 1191^e réunion (12-13 février 2014, point 4.4.), les Délégués des Ministres ont demandé au CDDH de *revenir sur la question de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)4 sur les droits de l'homme* au cours du présent biennium.

Annexe I**LISTE DES PARTICIPANTS**

*(86^e reunion du Comité directeur pour (CDDH) droits de l'homme
Strasbourg, 6-8 décembre 2016)**

MEMBERS / MEMBRES**ALBANIA / ALBANIE**

Mrs Alma HICKA, Government Agent, Ministry of Justice

ANDORRA / ANDORRE

Mr Joan FORNER ROVIRA, Représentant permanent Adjoint d'Andorre auprès du Conseil

ARMENIA / ARMENIE

Mrs Satenik ABGARIAN, Directrice du Département juridique, Ministère des Affaires étrangères

AUSTRIA / AUTRICHE

Mrs Brigitte OHMS, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Federal Chancellery

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Chingiz ASGAROV, Head of the sector on protection of human rights, Department for Coordination of Law Enforcement Agencies, Administration of the President of the Republic

BELGIUM / BELGIQUE

Mr Philippe WERY, Chef du Service des droits de l'homme, DRSPIFt s u
Mme Isabelle NIEDLISPACHER, co-Agent du Gouvernement, SPF Justice, Se

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mrs Belma S K A L O N Ager of the Council of Ministers, Government Agent before the European Court of Human Rights

BULGARIA / BULGARIE

Mrs Maria SPASSOVA, Director, Human Rights Directorate, Ministry of Foreign Affairs

CROATIA / CROATIE

Mr s R o m a n a K U Z M o n t e l o r, Ministry of Foreign and European Affairs, Directorate General for Multilateral Affairs and Global Issues, Division for Human Rights and Regional International Organisations and Initiatives

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Angeliki KARNOU, Counsel of the Republic, Office of the Attorney-general (Human Right sector)

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Vit SCHORM, Government Agent, Ministry of Justice

Mr Ondřej ABRÁMA, Ministry of Foreign Affairs

DENMARK / DANEMARK

Mrs Yassmina AMADID, Head of Section, Ministry of Justice, Constitutional Law and Human Rights Division

Mr Rasmus KIEFFER-KRISTENSEN

Mr Martin BANG

Mr Christian WEGENER, Chief Advisor / EU Law and International Litigation (JTEU), Ministry of Foreign Affairs

CDDH(2016)R86

ESTONIA / ESTONIE

Mrs Maris KUURBERG, Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

FINLAND / FINLANDE

Mrs Krista OINONEN, Ministry for Foreign Affairs

FRANCE

Mme Florence MERLOZ, Sous-directrice des Affaires Etrangères et du Développement international, Direction des affaires juridiques

GEORGIA / GEORGIE

Mr Beka DZAMASHVILI, Head of the Department of the State Representation to the International Courts, Ministry of Justice

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Hans-Jörg BEHRENS, Head of Unit IVC1, Human Rights Protection; Government Agent before the European Court of Human Rights, Bundesministerium der Justiz und für Verbraucherschutz

GREECE / GRECE

Mrs Zinovia STAVRIDIS, Head of the Public International Law Department/Special Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

Mme Ourania PATSOPOULOU, membre du Bureau de l'Agent Permanente auprès du Conseil de l'Europe

HUNGARY / HONGRIE

Mr Zoltan TALLODI, Agent before ECHR, Ministry of Public Administration and Justice

ICELAND / ISLANDE

Mrs Ragna BJARNADÓTTIR, Legal Advisor, Department of Human Rights and Local Government, Ministry of the interior

Mr Ogmundur JONASSON

IRELAND / IRLANDE

Mr Peter WHITE, Agent for the Government of Ireland, Assistant Legal Adviser, Legal Division, Department of Foreign Affairs and Trade

ITALY / ITALIE

Mrs Stefania ROSINI, Ministère des Affaires Etrangères, Directrice adjointe du service des affaires juridiques

LATVIA / LETTONIE

Mrs Kristine LICE, Government Agent, Representative of the Government before International Human Rights Organizations, Ministry of Foreign Affairs

LIECHTENSTEIN

Mr Manuel FRICK, Deputy Permanent Representative to the Council of Europe, Office for Foreign Affairs

LITHUANIA / LITUANIE

Mrs Karolina BUBNYTE, Government Agent of Lithuania before the ECtHR, Ministry of Justice

LUXEMBOURG

Mme Brigitte KONZ, Juge de Paix directrice, Chair of the CDDH / Présidente du CDDH

Mme Catherine TRIERWEILER, Attachée, Ministère de la Justice, Direction des affaires pénales et judiciaires

MALTA / MALTE

Dr Victoria BUTTIGIEG, Head of Civil and Constitutional Law Unit, Office of the Attorney General

REPUBLIC OF MOLDOVA/ REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mrs Ruxanda REVENCU, Ad interim Government Agent, Ministry of Justice

MONACO

Mr Jean-Laurent RAVERA, Département des Relations Extérieures de Monaco/Cellule Droits de l'Homme, Agent du Gouvernement près la Cour Européenne des droits de l'homme

MONTENEGRO

Mrs Valentina PAVLICIC, Representative before the European Court of Human Rights

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mrs Kanta ADHIN, Deputy Agent to the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs, International Law Division

NORWAY / NORVEGE

Mr Morten RUUD, Norwegian Ministry of Justice and the Police, Legislation Department

POLAND / POLOGNE

Mrs Aleksandra MEZYKOWSKA, Co-Agent of the Government before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

PORTUGAL

Mme Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO, Agente du Gouvernement, Procureur-Général adjointe, Procuradoria Geral da Republica

ROMANIA / ROUMANIE

Mrs Catrinel BRUMAR, Agent for the Government before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Vladislav ERMAKOV, Ministry of Foreign Affairs

Mr S t e p a n K O U Z M E N K O V , C h e f d e s e c t i o n , D é p a r t æ , m e n t d e
Ministère des affaires étrangères

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mrs Ilaria SALICIONI, First Secretary, Directorate of political and diplomatic affairs, Department of Foreign Affairs

SERBIA / SERBIE

Mr s N P Ľ A Š Ľ A g é n t b e f o r e t h e E C H R , T h e S t a t e A t t o r n e y ' s O f f i c e , A g e n c y S e c t o r b e f o r e t h e
European Court of Human Rights

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Milan KOLLAR, Director of the Human Rights Department, Ministry of Foreign and European Affairs

SLOVENIA / SLOVENIE

Mrs Irena VOGRINCIC, Senior Adviser, Ministry of Justice

SPAIN / ESPAGNE

Mr Francisco SANZ, A g e n t d u G o u v e r n e m e n t , S e r v i c e j u r i d i q u e d e s

SWEDEN / SUEDE

Mrs Katarina FABIAN, Deputy Director, Ministry for Foreign Affairs

CDDH(2016)R86

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Frank SCHÜRMAN, Agent du Gouvernement, Chef de l'Unité Droits des droits de l'Homme, Office fédéral de la justice

“ THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF SERBIA / RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE “ L'EX DE MACÉDOINE ”

Mrs Svetlana GELEVA, Head of Department for Multilateral affairs, Ministry of Foreign Affairs

TURKEY / TURQUIE

Mr Hacı Ali AÇIKGÜL, Judge, Head of the Human Rights

Mr Ahmet METİN GÖKÇE, Juge Rapporteur, Ministère de la Justice

Mme Burcu EKİZ ÖZGÜR, Experte Juridique, Ministère des Affaires Etrangères

Mme Aysen EMÜLER, Experte Juridique, Ministère des Affaires Etrangères, Représentation Permanente auprès du Conseil de l'Europe

UKRAINE

Mr Ivan LISHCHYNA, Government Agent before the European Court of Human Rights

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Rob LINHAM, Assistant Director for Europe and Domestic Human Rights, Ministry of Justice

PARTICIPANTS

Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire

Mrs Elise CORNU, Head of the Secretariat, Committee on Equality and Non-Discrimination

Mrs Sarah BURTON, Committee on Equality and Non-Discrimination

Group of Experts on action against violence against women and domestic violence / Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Mrs Bridget O'LOUGHLIN, Chair of the Committee of the Parties to the Istanbul Convention of GREVIO

European Roma and Travellers Forum / Forum européen des Roms et des gens du voyage

Mr Henry SCICLUNA, Adviser ERTF

Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Mr Jean-Bernard MARIE

OBSERVERS / OBSERVATEURS

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Mme Christine JEANGÉY, Officiel, Chargée des Droits de l'Homme, Pontifical Justice et Paix

M. Lorenzo BOTRUGNO

JAPAN / JAPON

Mrs Wakana FUJITA

Non-member State / Pays non-membre

BELARUS

Mr Vitaly KORNEV, Counsellor of the Department for Global Policies and Humanitarian Cooperation of the Ministry of Foreign Affairs

Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF)

Mrs Maria-Andriani KOSTOPOULOU

Non governmental Organisations / Organisations non-gouvernementales**European Trade Union Confederation (ETUC) / Confédération européenne des syndicats (CES)**

Mr Klaus LÖRCHER, Conseiller des droits de l'homme

Invitees to this meeting / invités à cette réunion

Prof. Michael O'FLAHERTY, Director of the European Union Agency for Fundamental Rights (FRA)

Prof. Dr. Rene LEFEBER, Legal Counsel, Ministry of Foreign Affairs, International Law Division

Committee on bioethics / Comité de bioéthique

Dr. Mark BALE (United Kingdom), Chair of the DH-BIO / Président du DH-BIO

Conference of european Churches (CEC) / Conférence des églises européennes (KEK)

Mrs Elizabeta KITANOVIĆ, Human Rights and Religious F

SECRETARIAT**DGI – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'Homme e
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mr Christos GI AKOUMOPOULOS, Director of Human Rights

Mr Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Chef de la
Division de la coopération intergouvernementale
**Secretary of the CDDH / le en ma
Secrétaire du CDDH**

Mrs Lilja GRETARSDOTTIR, Deputy Head of Division, Cooperation with International organisations and Civil Society Division / Chef adjointe de la Division coopération avec les organisations internationales et la société civile

Mrs Merete BJERREGAARD, Head of the Unit on Human Rights Development / Chef de l'unité développement des droits de l'homme

Mrs Irène KITSOU-MILONAS, Head of the Unit on the system of the European Convention on Human Rights /
Chef de l'Unité sur le système de la Convention européenne

Mme Virginie FLORES, Mrs Jennifer SCHUETZE-REYMANN, Mrs Marjan JANSSENS,
Administrators/Administratrices

Mrs Theodora KRISTOFORI, Mrs Elise THOMAS, Mr Douglas WEDDERBURN-MAXWELL, Mrs Kemo WEIBEL, Mr Jérémie SPEISER, Juristes assistants

Mrs Cindy FERREIRA, Assistant of the Head of the Human Rights Policy and Co-operation Department /
Assistante du Chef du Service des politiques et de la

* * *

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Mme Corinne McGEORGE

M. Didier JUNGLING

Annexe II**ORDRE DU JOUR****SEMINAIRE EN MATIÈRE DE BIOÉTHIQUE****POINT 1 : OUVERTURE DE LA REUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DES TRAVAUX****POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE****POINT 3 : SYSTEME DE LA CONVENTION (DH-SYSC)**

3.1 Suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir de la Convention

3.1.1 Travaux du Groupe de rédaction I (DH-SYSC-I)

3.1.2 Travaux du Groupe de rédaction II (DH-SYSC-II)

3.2 Travaux sur la Recommandation CM/Rec(2008)2 (moyens efficaces à mettre en oeuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne de la Cour

3.3 Echange d'informations concernant la mise en oeuvre de la Cour

3.4 Etat des signatures et ratifications des Protocoles n° 15 et 16 à la Convention

3.5 Organisation des travaux futurs relatifs à la Recommandation Rec(2004)4 et à la Recommandation CM/Rec(2010)3

POINT 4 : DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

4.1 Droits sociaux (CDDH-SOC)

4.2 Mutilations génitales féminines et mariage forcé (CDDH-MF)

4.3 Liberté d'expression et liberté de la presse avec d'autres

4.4 Droits de l'homme et migration (CDDH-MIG)

4.5 Société civile et instituts nationaux de droits de l'homme

4.6 Futur événement sur les droits de l'homme en Europe

POINT 5 : BIOETHIQUE**POINT 6 : DROITS DE L'HOMME ET TERRORISME**

6.1 Révision des lignes directrices sur la protection des données

6.2 Avis éventuel sur le projet de révision de la recommandation Rec (2005)10 (techniques spéciales d'enquête)

6.3 Terroristes agissant seuls

6.4 Combattants terroristes étrangers

POINT 7 : EXPERTS REPRESENTANT LE CDDH DANS D'AUTRES**POINT 8 : INVITES****POINT 9 : PASSAGE EN REVUE DES CONVENTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE****POINT 10 : ELECTIONS****POINT 11 : TRAVAUX FUTURS****POINT 12 : CALENDRIER DES REUNIONS****POINT 13 : AUTRES QUESTIONS****POINT 14 : REMERCIEMENTS**

Annexe III

Notes de la réunion du Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

Prof. Michael O'FLAHERTY

*(échange de vues avec le Comité directeur pour les droits de l'homme
le 6 décembre 2016 lors de la 86^e réunion du CDDH, Strasbourg, 6-8 décembre 2016)*

Ressource dans vos domaines de travail

Introduction

- Merci pour l'invitation d'aujourd'hui
 - **Coopération fructueuse et complémentarité de nos tâches avec le CdE et à divers niveaux (voir : <http://fra.europa.eu/en/cooperation/council-of-europe>)**
 - L'Agence est l'organe consultatif des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne. Ses méthodes de travail sont basées sur : les enquêtes, les recherches socio-juridiques, les avis juridiques et les activités de sensibilisation.
 - Cadre juridique clé de référence : Droit européen des droits de l'homme pertinent pour l'UE et ses Etats membres dans certains domaines de compétence (droit de l'UE, instruments du Conseil de l'Europe, traités des NU) : Rôle des manuels de la FRA/CdE/CEDH sur le droit européen dans divers domaines
 - **Volonté de soutenir le CDDH et d'être une ressource pour les travaux du CDDH**
- **Droits sociaux**
 - Rapport 2013 de la FRA " [the European Union as a Community of values: safeguarding fundamental rights in times of crisis](#)" qui examine les réponses politiques aux crises socio-économiques auxquelles l'UE est confrontée depuis 2009.
 - Le développement d'un pilier social de l'UE doit prendre en compte l'évolution du monde du travail et servir de boussole à une convergence renouvelée au sein de la zone euro.
 - La grande enquête de l'Agence [EU-MIDIS II](#) fournit des données sur la situation socio-économique à travers l'Europe des migrants, de leurs descendants et des minorités ethniques, notamment des Roms. Elle est basée sur des entretiens en tête-à-tête avec plus de 25 500 personnes sélectionnées au hasard.
 - **Mutilations génitales féminines et mariage forcé**
 - Données de la FRA sur [violence against women](#) parues en mars 2014
 - Rapport 2014 de la FRA " [Addressing forced marriage in the EU: legal provisions and promising practices](#)"
 - **Liberté d'expression**
 - En novembre 2016, la FRA a participé au colloque annuel de la Commission Européenne sur les droits fondamentaux qui a principalement porté sur le pluralisme des médias et la démocratie. A cette occasion, la FRA a publié :
 - Un document sur [Violence, threats and pressures against journalists and other media actors in the European Union](#)
 - Un rapport sur [Incitement in media content and political discourse in member states of the European Union](#)
 - **La migration est sans doute notre priorité absolue**
 - La FRA a contribué à une réforme législative avec divers avis, par exemple 1) [the impact on children of the proposal for a revised Dublin Regulation](#) et 2) [on fundamental rights in the hotspots](#). Les avis ont été distribués début décembre.
 - Accent mis sur la protection de l'enfant
 - L'Agence se préoccupe de la détention de enfants
 - Rapport de la FRA sur [alternatives to detention for asylum seekers and people in return procedures](#) (octobre 2015)
 - Publication prochaine de la FRA sur le placement en rétention d'enfants migrants
 - Enfin : la présence régulière de la FRA sur le terrain en Grèce, se préoccupant notamment des questions de protection des enfants, de l'identification des personnes vulnérables, du respect des garanties procédurales dans le cadre des procédures d'asile, de détention et de retour.

CDDH(2016)R86

- Rapports mensuels sur 14 Etats membres présentant des problèmes majeurs sur les [enfants, la sécurité et la protection dans les centres d'accueil](#), [l'impact de la crise de l'asile sur les communautés locales](#) et le [crime de haine](#).

- **Société civile et Institutions nationales de droits de l'homme**

- La FRA entretient une relation étroite avec la société civile par le biais de la Plateforme des droits fondamentaux. L'Agence dispose également d'un fort partenariat avec les INDHs et les instances chargées de l'égalité.
- La FRA s'emploiera de plus en plus à renforcer la protection de l'espace de la société civile (cartographie en 2017)

- **Droits de l'homme et entreprises**

- Le Conseil de l'Union Européenne a chargé l'Agence de formuler un avis sur ce sujet. L'avis sera publié en janvier 2017 et pourra contribuer au Séminaire de haut-niveau du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et l'entreprise qui sera organisé en juin 2017.
- La FRA mettra l'accent sur le 3^e pilier des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, concernant
- De même, il résulte du forum sur les droits de l'homme, que l'entreprise est un allié pour la protection des droits.

- **Protocole additionnel à la Convention d'Oviedo**

- La FRA est impliquée dans le mécanisme de suivi
- L'Agence mène des recherches approfondies sur la désinstitutionalisation
- La FRA s'appuie sur les NU -au niveau global- sur le Conseil de l'Europe et l'UE -au niveau européen- en vue d'établir des normes complémentaires se renforçant mutuellement. A cet égard, la FRA note avec satisfaction l'intérêt du Comité des Ministres en confirmant que le Protocole additionnel à la Convention d'Oviedo sur le placement et le traitement involontaires est conforme à la CRPD des Nations Unies.

- **LGBTI : suivi de la Recommandation du Comité des Ministres 2010(5)**

- Prochaine révision des recommandations de 2010 du Comité des Ministres
- La révision prendra en compte l'enquête de la FRA et notre analyse en cours de la législation et les pratiques en vigueur dans les Etats membres
- La FRA poursuit son ["follow up to Committee Recommendation Measures to combat discrimination on ground of sexual orientation or gender identity"](#) dans lequel elle démontre les faiblesses dans la mise en œuvre des recommandations
- Le rapport de la FRA [Professionally speaking: challenges to achieving equality for LGBT people](#) publié en 2016 montre que les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) ne sont pas souvent respectés au sein de l'UE. Les fonctionnaires et autres professionnels de l'éducation, de la santé et du renforcement réglementaire sont chargés de veiller à ce que tous les droits fondamentaux soient protégés et promus.
- Toute révision des recommandations doit tenir compte des personnes intersexes. Les conclusions de la FRA à cet égard [FRA evidence in this regard](#) dénoncent les nombreux problèmes liés aux droits de l'homme rencontrés par les personnes intersexes, notamment le fait que les actes de chirurgie de normalisation sexuelle se pratiquent sur les nouveaux-nés dans de nombreux Etats de l'UE, avec très peu de données sur la fréquence de ces opérations et les protocoles utilisés.

- **Droits de l'homme des personnes âgées**

- Depuis 2016, les droits de l'homme des personnes âgées sont couverts dans notre rapport sur les droits fondamentaux. La FRA examine les mesures européennes et nationales visant à promouvoir un traitement équitable des personnes âgées dans le domaine de l'emploi.
- L'Agence envisage de développer de nouvelles recherches et recueillera des données sur les obstacles juridiques et pratiques empêchant les personnes âgées de vivre de façon autonome au sein de la communauté.

- **Bioéthique et biométrie**

- Suite à la participation au Séminaire de haut-niveau du 5 décembre : lien évident avec plusieurs projets de l'Agence en matière de bioéthique. A titre d'exemple, le projet de l'Agence sur la biométrie : <http://fra.europa.eu/en/project/2014/biometric-data-large-eu-it-systems-areas-borders-visa-and-asylum-fundamental-rights>

Annexe IV**EXPERTS REPRESENTANT LE CDDH
DANS D'AUTRES INSTANCES***(suite aux décisions prises lors de la 86^e réunion du CDDH, 6-8 décembre 2016)*

1. Comité de bioéthique (DH-BIO) : Mme Brigitte KONZ (Luxembourg)
 2. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) : Mme Brigitte OHMS (Autriche)
 3. Commission européenne de justice (CJEU) : M. Vít ASCHORM (République de la Tchéquie)
 4. Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) :
 5. Comité européen de coopération juridique (CDCJ) : Mme Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO (Portugal)
 6. Comité directeur sur les médias et la société (Médic) : Mme Kristīne LIČE (Lettonie)
 7. Comité ad hoc pour les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) : Mme Svetlana GELEVA (« L' ex-République Yougoslave de Macédoine »)
 8. Comité consultatif de la Convention pour la protection automatisée des données à caractère personnel (T-PD) : Mme Brigitte OHMS (Autriche)
 9. Comité d'experts sur le terrorisme (Uni) (CODEXTER) :
 10. Comité ad hoc chargé d'élaborer un Protocole additionnel au traité de l'Union européenne sur le terrorisme (STCE n° 196) : M. Rob LINHAM (Royaume-Uni)
 11. Groupe de rédaction sur un projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les « combattants terroristes étrangers » : Mme Krista OINONEN (Finlande)
 12. Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'exploitation des ressources humaines (Lanzarote) : Ms Joan FORNER ROVIRA (Andorre)
 13. Forum des Nations Unies sur la violence contre les femmes (Prof. Dr. René LEBER) (Pays-Bas)
 14. Plateforme de cohésion sociale européenne (PECS) : Mme Chantal GALLANT (Belgique)
 15. Comité ad hoc pour les droits des enfants (CAHENF) : M. Frank SCHÜRMAN (Suisse)
 16. Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) : Mme Krista OINONEN (Finlande)
- * * *
17. M. Philippe WERY (Belgique) est le Rapporteur du CDDH sur l'égalité
 18. Mme Svetlana GELEVA (« L' ex-République yougoslave de Macédoine ») est le Rapporteur du CDDH sur les questions relatives aux Roms et Gens du voyage

Annexe V**COMPOSITION DU BUREAU, PRESIDENCES ET RAPPORTEURS***(suite aux décisions prises lors de la 86^e réunion du CDDH, 6-8 décembre 2016)*

BUREAU DU CDDH	FIN DU MANDAT	REFERENCES
Mme Brigitte KONZ (Luxembourg), Présidente	31 décembre 2017 (m a n d a t d ' 1 a renouvelable)	86 ^e réunion du CDDH (décembre 2016)
M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne), Vice-Président	31 décembre 2017 (m a n d a t d ' 1 a renouvelable)	86 ^e réunion du CDDH (décembre 2016)
M. Rob LINHAM (Royaume-Uni), Membre	31 décembre 2018 (mandat de 2 ans non renouvelable)	86 ^e réunion du CDDH (décembre 2016)
M. Morten RUUD (Norvège), Membre	31 décembre 2018 (mandat de 2 ans non renouvelable)	86 ^e réunion du CDDH (décembre 2016)
M. Joan FORNER ROVIRA (Andorre), Membre	31 décembre 2018 (mandat de 2 ans non renouvelable)	86 ^e réunion du CDDH (décembre 2016)
Mme Brigitte OHMS (Autriche), Membre	31 décembre 2017 (mandat de 2 ans non renouvelable)	84 ^e réunion du CDDH (décembre 2015)
Mme Kristine LICE (Lettonie), Membre	31 décembre 2017 (mandat de 2 ans renouvelable 1 fois)	84 ^e réunion du CDDH (décembre 2015)
Mme Zinovia STAVRIDI (Grèce), Membre	31 décembre 2017 (mandat de 2 ans renouvelable 1 fois)	84 ^e réunion du CDDH (décembre 2015)
DH-BIO Mme Beatrice IOAN (Roumanie), Présidente	31 décembre 2017 (m a n d a t d ' 1 a renouvelable 1 fois)	86 ^e réunion du CDDH (décembre 2016)
DH-SYSC Mme Isabelle NIEDLISPACHER (Belgique), Présidente	31 décembre 2017 (m a n d a t d ' 1 a renouvelable)	86 ^e réunion du CDDH (décembre 2016)
CDDH-SOC M. Vít A. SCHORM (République tchèque), Président	31 décembre 2017	85 ^e réunion du CDDH (juin 2016)
CDDH-MF M. Rob LINHAM (Royaume-Uni), Président	31 décembre 2017	86 ^e réunion du CDDH (décembre 2016)
CDDH-EXP M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne), Président	31 décembre 2017	85 ^e réunion du CDDH (juin 2016)
CDDH-MIG M. Morten RUUD (Norvège), Président	31 décembre 2017	85 ^e réunion du CDDH (juin 2016)
CDDH-INST Mme Krista OINONEN (Finlande), Présidente	31 décembre 2017	85 ^e réunion du CDDH (juin 2016)

RAPPORTEURS		
CDDH-SOC Mme Chantal GALLANT (Belgique)	31 décembre 2017	84 ^e réunion du CDDH (décembre 2015)
CDDH-MF M. Rob LINHAM (Royaume-Uni)	31 décembre 2017	86 ^e réunion du CDDH (décembre 2016)
CDDH-EXP Mme Kristine LICE (Lettonie)	31 décembre 2017	84 ^e réunion du CDDH (décembre 2015)
CDDH-MIG M. Frank SCHÜRMAN (Suisse)	31 décembre 2017	84 ^e réunion du CDDH (décembre 2015)
CDDH-INST Mme Krista OINONEN (Finlande)	31 décembre 2017	86 ^e réunion du CDDH (décembre 2016)

CDDH-SOC	CDDH-MF	CDDH-EXP⁹	CDDH-MIG	CDDH-INST
Autriche	Belgique	Azerbaïdjan	Arménie	Arménie
Belgique	Bulgarie	Estonie	Bulgarie	Azerbaïdjan
République tchèque	Croatie	France	République tchèque	Finlande
Grèce	Finlande	Hongrie	Grèce	Irlande
Italie	France	République de Moldova	Islande	Monténégro
République de Moldova	Pays-Bas	Monténégro	Italie	Pays-Bas
Pologne	Norvège	Fédération de Russie	Lettonie	Fédération de Russie
Portugal	Suisse	" L ' -République yougoslave de Macédoine"	Norvège	Slovénie
Fédération de Russie	Turquie	Turquie	Espagne	Espagne
Slovénie	Royaume-Uni	Royaume-Uni	Turquie	" L ' -République yougoslave de Macédoine"

* * *

⁹ P r é s i d e n c e : A l l e m a g n e . L e s f r a i s d e l a P r é s i d e n c e s

Annexe VI

**CALENDRIER DES REUNIONS DU CDDH
ET DE SES INSTANCES SUBORDONNEES POUR 2017**

(t e l q u ' a d o p t é p a r r é u n i o n , 6 - 8 d e d e c e m b r e 2 0 1 6) r s d e s a 8 6

2017		
2 ^e réunion du Groupe de rédaction du CDDH sur les droits de l'homme (DH-MIG) la		Chypre, 15-17 février
3 ^e réunion du Groupe de rédaction I du DH-SYSC sur les suites données au rapport long terme du système de la Convention (DH-SYSC-I)		27 février-1 ^{er} mars
2 ^e réunion du Groupe de rédaction du DH-SYSC sur la Recommandation CM/Rec(2008)2 (DH-SYSC-REC)		6-8 mars
2 ^e réunion du Groupe de rédaction du CDDH sur la société civile et les institutions nationales de droits de l'homme -INSTCDDH		8-10 mars
Réunion extraordinaire du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme		Strasbourg, 20 (après-midi)-21 mars
1 ^e réunion du Groupe de rédaction du CDDH sur la liberté d'expression et l'homme -EKRDDH Conférence sur la liberté		22-23 (fin à 18h00) mars Strasbourg, 24 mars
3 ^e réunion du Groupe de rédaction du CDDH sur les mutilations génitales féminines et le mariage forcé (CDDH-MF)		28-31 mars
Séminaire et 1 ^e réunion du Groupe de rédaction II du DH-SYSC sur les suites données au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long Convention (DH-SYSC-II)		29-30(matin) mars - 31 mars
Séminaire sur la liberté		Londres, avril
1 ^e réunion du Groupe de rédaction du CDDH sur les droits sociaux (CDDH-SOC)		19-21 avril
3 ^e réunion du Comité d'exp Convention européenne - de SYSC)		10-12 mai
3 ^e réunion du Groupe de rédaction du CDDH sur les droits de l'homme -MIG) la		10-12 mai
97 ^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (BU) (CDDH)		Paris, 23-24 mai
11 ^e réunion du Comité de bioéthique (DH-BIO)		6-8 juin
87 ^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) Séminaire de haut niveau sur les droits entreprises		6-8 juin 9 juin (9h00-17h00)

Conférence organisée par la Cour suprême de la République tchèque, Présidence tchèque du CM		19-21 juin
3 ^e réunion du Groupe de rédaction du CDDH sur la société civile et les institutions nationales de droits de l'homme - INST D D H		6-8 septembre
2 ^e réunion du Groupe de rédaction du CDDH sur les droits sociaux (CDDH-SOC)		[6-8] [13-15] septembre
2 ^e réunion du Groupe de rédaction II du DH-SYSC sur les suites données au rapport du CDDH sur le plus long terme du système de la Convention (DH-SYSC-II)		20-22 septembre
2 ^e réunion du Groupe de rédaction du CDDH sur la liberté d'expression et l'homme - EXR D D H		20-22 septembre
Conférence sur les droits de l'homme des migrations, Présidence tchèque du CM		25-26 septembre
4 ^e réunion du Groupe de rédaction I du DH-SYSC sur les suites données au rapport long terme du système de la Convention (DH-SYSC-I)		18-20 octobre
Conférence internationale Convention d'Oviedo 12 ^e réunion du Comité de bioéthique (DH-BIO)		24-25 octobre 24-27 octobre
3 ^e réunion du Groupe de rédaction du CDDH sur la liberté d'expression et l'homme - EXR D D H		6-8 novembre
4 ^e réunion du Comité d'exp Convention européenne - de SYSC)		8-10 novembre
3 ^e réunion du Groupe de rédaction du CDDH sur les droits sociaux (CDDH-SOC)		Paris, 13-15 novembre
98 ^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme - BU (C D D H		Paris, 16-17 novembre
Réunion informelle des agents de Gouvernements		[4 décembre]
88 ^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme - DDH (C		5-8 décembre

Annexe VII**ECHEANCES POUR LES CONTRIBUTIONS ATTENDUES**

14 décembre 2016 Toute nouvelle contribution relative aux **travaux du DH-SYSC-I**
 Veuillez envoyer vos contributions à :
DGI-CDDH-Reform@coe.int

30 décembre 2016 Réponses à la demande **alternatives à la rétention dans le contexte des migrations**, pour les membres du CDDH et CDDH- MIG ainsi que les observateurs.
 Veuillez envoyer vos contributions à :
lilja.gretarsdottir@coe.int

9 janvier 2017 : Propositions pour des corrections de fond du projet de **rapport de réunion long du CDDH** que le Secrétariat vous enverra avant le 20 décembre 2016.
 Veuillez envoyer vos suggestions à :
brigitte.konz@justice.etat.lu
alfonso.desalas@coe.int

17 janvier 2017 : Propositions pour le projet de programme pour le Séminaire de haut niveau sur les **droits de l'homme** que le Secrétariat vous enverra avant le 20 décembre 2016.
 Veuillez envoyer vos propositions à :
rene.lefeber@minbuza.nl
marjan.janssens@coe.int

17 janvier 2017 : Toute mise à jour des informations et/ou tout éventuel commentaire concernant les informations sur la mise à jour de la **Recommandation Rec(2004)4 du Comité des Ministres sur la Convention européenne des droits de l'homme universitaire et la formation professionnelle** (doc. DH-SYSC(2016)012 PROV)
 Veuillez envoyer vos contributions à :
DGI-CDDH-Reform@coe.int

21 janvier 2017 : Commentaires et/ou propositions rédactionnelles pour le projet de révision de la Recommandation Rec(2005)10 du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux **techniques spéciales d'enquête** en relation avec des infractions graves y compris des actes de terrorisme, préparée par le CODEXTER, que le Secrétariat enverra avant le 12 décembre 2016.
 Veuillez envoyer vos propositions à :
alfonso.desalas@coe.int

24 janvier 2017 : En ce qui concerne les travaux du **DH-SYSC-REC** relatifs à la **Recommandation CM/Rec(2008)2**, toute information supplémentaire pertinente (en particulier concernant des difficultés rencontrées et des « success stories »). Veuillez envoyer vos contributions à :
DGI-CDDH-Reform@coe.int

- 6 février 2017 : Exemples nationaux pour le projet de Guide de bonnes pratiques et de pratiques prometteuses concernant la lutte contre les **mutilations génitales féminines et le mariage forcé** que le Secrétariat vous enverra avant le 20 décembre 2016.
Coordonnées des autorités nationales pertinentes afin de faciliter les échanges d'idées et le suivi bilatéral.
Liens vers les législations et les textes politiques pertinents.
Veuillez envoyer vos contributions à :
merete.bjerregaard@coe.int
- 20 février 2017 : Exemples nationaux concernant **la protection et la promotion de l'espace de** , à inclure dans le futur Guide de bonnes pratiques. A cette fin, le Secrétariat vous enverra un document avant le 20 janvier 2017. Veuillez envoyer vos contributions à :
jennifer.schuetze-reymann@coe.int
- 5 mars 2017¹⁰ : Propositions rédactionnelles pour le projet de Lignes directrices révisées sur la protection des **victimes d'actes terroristes** .
Secrétariat enverra avant le 10 janvier 2017¹¹.
Veuillez envoyer vos propositions à :
alfonso.desalas@coe.int

* * *

¹⁰ La date initialement prévue (15 février 2017) est reportée en conséquence au 5 mars 2017.

¹¹ La date initialement prévue (20 décembre 2016) est reportée au 10 janvier 2017 afin de donner le temps au Secrétariat de procéder aux consultations internes nécessaires.